

Les échos du CE

Réunion du 21 décembre 2017

Consultation sur le projet « Adapter notre délivrance de service aux demandeurs d'emploi en recherche d'un emploi cadre »

Ce point revient en comité d'établissement suite aux avis rendus par les deux CHSCT. Il ressort des avis CHSCT que la direction n'a pas apporté suffisamment d'éléments concrets aux élus qui leur permettraient de rendre un avis. La séance de ce jour nous confirme cet état de fait. Le SNU a demandé quelles seront les tailles de portefeuilles-la direction ne sait pas, quel est le taquet de nombre de demandeurs d'emploi au-delà duquel un autre portefeuille est créé-la direction ne sait pas. Le SNU alerte sur le risque d'augmentation importante de la charge de travail indemnisation sur les sites avec portefeuille suivi cadre, le dossier de ces DE devant, suite à l'ESI et la première ouverture de droit, être traité sur le nouveau site d'affectation. La direction nous dit qu'aucun renfort n'est prévu, et que la trajectoire GDD prévoit déjà cette hausse de charge !

Le SNU interpelle la direction concernant les DE de l'Orne en modalité suivi et à la façon dont leurs questions urgentes relatives à l'indemnisation (ce qui n'arrive bien sûr jamais !) seront traitées ? Réception en arc sur leur site ornaï, envoi vers Évreux ? Pour la direction, pas de problème, la proactivité devrait parer à cette éventualité...les collègues apprécieront ! La direction répond également que « *si la modalité suivi n'est pas adaptée, il faut changer de modalité d'accompagnement* ». Le SNU insiste pour expliquer qu'en cas de souci financier il n'est pas forcément pertinent de répondre au D.E. qui se présente à l'accueil « *Cher D.E, si votre modalité suivi n'est pas adaptée, nous allons vous réaffecter en guidé-renforcé, repassez à l'accueil dans quelques semaines quand vous aurez un nouveau conseiller dédié* ». Cette question est suivie d'un éloquent silence de la direction...puis on passe à une autre question. L'important consiste manifestement à recueillir un avis du CE, non de présenter un dossier bien préparé et opérationnel. Tant pis pour l'agressivité à l'accueil.

Le SNU souligne le manque de préparation de ce dossier. Le cadencement n'est pas cohérent car l'appel à volontariat des agents se fera avant la qualification du fichier, ce qui fait que le nombre de portefeuilles est déterminé par supputation, alors qu'en adaptant le calendrier, la direction aurait pu se baser sur du concret. Aucune modification du projet n'étant possible, et la direction refusant d'apporter plus de réponses, le SNU a suivi l'avis unanime du CHSCT et n'a pas pris part au vote.

Vos représentants-es SNU pôle emploi FSU au CE

Nadine TIRELLE, Myriam ZIATI, Yannick DENNEBOUY, Franck MESSIDOR